

AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis :

Arcachon Expansion a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour l'installation d'un stand mobile de restauration et de limonaderie, type foodtruck, à l'occasion de l'animation « Idées de jardin » qui se déroulera les 21 et 22 mai 2022 au Parc Mauresque.

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public métropolitain, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation d'un stand de restauration mobile dans le cadre de l'animation « Idées de jardin 2022 » peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

Arcachon Expansion
Direction Générale
22 boulevard du Général Leclerc
33120 Arcachon

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant *a minima* une note de présentation du candidat, photographie du stand proposé et liste des produits proposés à la vente.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, Arcachon Expansion pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : Mardi 17 mai 2022 à 17h00